



Suis je laissée pour mon licenciement?

Par **bernard**, le **17/10/2008** à **12:20**

bonjour,

Ma société (Editions Massin) s'est fait racheté par un grand groupe (Lagardère) au mois de mai 2008. je vais être licenciée au 31/12/08! j'ai déjà eu ma lettre recommandée pour me convoquer pour mon entretien de licenciement. j'ai rencontré le DRH qui m'a fait lire le protocole d'accord qu'il me propose :

1. motif du licenciement: évolution de l'organisation
2. sur le protocole d'accord ils mentionnent que j'ai refusé un poste qu'ils m'ont proposé et que du coup on est tombé d'accord : deux mois de salaires comme indemnisation! ce qui est faux pour la proposition de poste! du coup en signant ce protocole, je m'engage à ne pas les poursuivre.

On t'il le droit de me faire signer un document faux? puis je me retourner?

merci pour votre réponse.

cordialement,

laure BERNARD

Par **Pierre**, le **17/10/2008** à **19:16**

Ne signez pas ce document s'il est faux. C'est un moyen pour avoir un motif de licenciement.

Par **bernard**, le **17/10/2008** à **22:07**

merci !